

viennent chez nous et s'emparent de la nourriture de la morue, du saumon et des autres espèces. C'est le capelan que mangent ces poissons.

Pour capturer le homard, il faut mettre du poisson dans un casier à homard. Chaque espèce dépend d'une autre pour sa survie. Le gouvernement du Canada permet à tous ces pays de venir avec leurs énormes navires bouleverser le fond de l'océan et détruire nos pêches.

Le gouvernement du Canada devrait avoir honte cette année d'avoir délivré ces permis.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, questions et commentaires. Je serai concis car il ne nous reste que quelques minutes.

Le député de Gander—Grand Falls est toujours très amusant. Il barbote, patauge et se démène tellement que je me demande si on ne pourrait pas le tremper dans la pâte à frites et le passer à la poêle.

Il représente certes bien les opinions des gens de sa circonscription. J'apprécie tous les commentaires qu'il a dû faire, ainsi que les propos éclairés qu'il a adressés à la Chambre au sujet des problèmes de ressources en matière de pêche sur la côte est.

La question que je pose au député porte expressément sur le projet de loi C-74, dont nous discutons cet après-midi. Dans l'annonce que le gouvernement a faite lorsqu'il a lancé la mesure législative, on parlait de certaines des modifications proposées.

On disait entre autres que les modifications avaient pour effet de prévenir davantage les infractions en matière de pêche et d'habitat du poisson et d'accroître l'efficacité de la gestion des pêches, notamment pour ce qui est de l'établissement de statistiques précises sur la pêche.

Supposons au départ que cela soit vrai. Comment peut-on s'assurer qu'un gouvernement comme celui qui est constitué par les députés de l'autre côté de la Chambre mettra réellement la mesure législative en application et veillera à ce que les lois protègent les habitats du poisson? Comment peut-on garantir cela, quand nous savons que le bilan du gouvernement est loin d'atteindre ce à quoi on pourrait s'attendre de la part d'un gouvernement. Nous exigeons bien davantage.

M. Baker: Monsieur le Président, le député a raison, surtout quand on songe, entre autres choses, aux pêches intérieures et au programme de garde-pêches.

Voici où nous voulons en venir. Accroître les sanctions est acceptable quand tout le monde est placé sur le même pied. La mesure s'applique dans toute sa rigueur au

pêcheur canadien dont les prises accessoires d'une espèce dépassent celles qui sont permises. Les sanctions sont rendues plus sévères.

Les pêcheurs étrangers qui commettent la même infraction n'encourent aucune peine. Leur bateau est simplement refoulé la semaine suivante. Le gouvernement du Canada leur permet en somme de garder les prises accessoires supérieures à celles que le permis autorise parce qu'un observateur était à bord.

Mais le pêcheur canadien qui ramène au port une quantité de goberge qu'il n'était pas autorisé à prendre se fait jeter en prison. Parce qu'un observateur à bord du navire surveillait les opérations, les étrangers sont pardonnés.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le taux de chômage dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur est de 15,7 p. 100, soit près du double de la moyenne nationale. La réforme que le gouvernement se propose d'apporter au système d'assurance-chômage promet de rendre la vie beaucoup plus difficile aux chômeurs de ma circonscription.

Malheureusement, le gouvernement a empêché l'introduction de la norme variable d'admissibilité, ce qui aurait eu pour effet de réduire de 14 à 10 le nombre de semaines nécessaires pour obtenir des prestations.

Le gouvernement conservateur doit prendre le peu de sang-froid qu'il lui reste et doit donner aux travailleurs du Canada un système d'assurance-chômage convenable.

Or, j'incite le gouvernement à revoir complètement ses réformes mesquines. Et en attendant le verdict final sur le projet de loi C-21, le gouvernement devrait réintroduire un projet de loi afin de rétablir la norme variable d'admissibilité, comme l'ont fait tous les gouvernements précédents.